

# Techniques de Commercialisation

## En formation et déjà pro !



Diplôme  
délivré par



Durée de  
la formation



1 800 H sur 36mois

### ↳ Objectifs

Former des jeunes commerciaux immédiatement opérationnels au sein des entreprises industrielles, de services ou commerciales.

### ↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un baccalauréat ou diplôme équivalent.

Admission : sur dossier avec, éventuellement, un entretien individuel de motivation.

Dépôt de candidature : Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### ↳ Rythme d'alternance

Une semaine sur deux en entreprise.

Rentrée : septembre.

### ↳ Lieu de formation

IUT d'Evry Val d'Essonne - [www.iut-evry.fr](http://www.iut-evry.fr)

Département TC - Cours Monseigneur Roméro

91000 EVRY-COURCOURONNES (proximité gare

RER ; Bus ; Université et Mairie)

## PROGRAMME

Les enseignements se déroulent sur 6 semestres.

Le parcours de formation conduisant au BUT est constitué :

- en 1ère année (semestres 1 et 2), de 3 blocs de compétences transversaux qui garantissent un cœur de compétences communes :

- 1- Conduire des actions Marketing
- 2- Vendre une offre commerciale
- 3- Communiquer l'offre commerciale

- en 2ème et 3ème année (semestres 3, 4, 5 et 6), de 2 blocs de compétences complémentaires spécifiques au parcours choisi par l'étudiant (en fin de 1ère année).

PARCOURS 1	PARCOURS 2	PARCOURS 3	PARCOURS 4
MARKETING DIGITAL ET E-BUSINESS	BUSINESS INTERNATIONAL : ACHAT ET VENTE	MARKETING ET MANAGEMENT DU POINT DE VENTE	DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET MANAGEMENT DE LA RELATION CLIENT
<u>Compétence 1</u> • Gérer une activité digitale	<u>Compétence 1</u> • Formuler une stratégie de commerce à l'international	<u>Compétence 1</u> • Manager une équipe commerciale en point de vente	<u>Compétence 1</u> • Développer l'activité commerciale
<u>Compétence 2</u> • Développer un projet e-business	<u>Compétence 2</u> • Piloter les opérations à l'international	<u>Compétence 2</u> • Piloter un point de vente, un rayon ou un assortiment	<u>Compétence 2</u> • Engager les clients dans une relation durable

Responsable pédagogique : Olivier CAÏRA & Annie BANIKEMA

Contact administratif : Marie-Laure FRANCOIS - Tél. 01 69 47 79 70 - Fax 01 69 47 73 62

Mail : [ml.francois@iut.univ-evry.fr](mailto:ml.francois@iut.univ-evry.fr)

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

[cfa@cfa-eve.fr](mailto:cfa@cfa-eve.fr) - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)



## ➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## ➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.
- Les entreprises de travail temporaire peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.